INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SECR.-TRÉS

Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif

2021-09-22

Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Papineau

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance extraordinaire tenue ce **mercredi 22e jour du mois de septembre 2021 à 9 h 00**, sis au 266 de la rue Viger, à Papineauville, Québec, à laquelle sont présents messieurs les conseillers Gilles Tremblay, maire de la Municipalité de Chénéville, Alain Gamache, maire de la Municipalité de Lochaber Canton, et Carol Fortier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso.

La secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le secrétaire trésorier adjoint et directeur général adjoint, monsieur Jocelyn Robinson le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville, le directeur du développement du territoire, monsieur Marc Carrière, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à messieurs les conseillers.

ORDRE DU JOUR

1. Moment de réflexion

2. Ouverture de la séance (décision)

3. Adoption de l'ordre du jour (décision)

4. Gestion stratégique Gestion stratégique

4.1 Organisation de la MRC

4.1.1 Pandémie COVID-19 – Révision des mesures sanitaires – État de situation et suivis (décision)

4.2 Développement du milieu

4.2.1 Signature d'une entente dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier volet 1a (recommandation)

5. Sujets divers

6. Période de questions et propos des membres

7. Levée de la séance (décision)

1. MOMENT DE RÉFLEXION

Monsieur le Préfet invite les membres du Comité administratif à se recueillir dans le cadre d'un moment de réflexion.

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

CA-2021-09-276

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :
La séance soit et est déclarée ouverte.

Adoptée.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-2021-09-277

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
L'ordre du jour soit adopté tel que présenté;

Adoptée.

4. GESTION STRATÉGIQUE

4.1 Organisation de la MRC

4.1.1 PANDÉMIE COVID-19 – RÉVISION DES MESURES SANITAIRES – ÉTAT DE SITUATION ET SUIVIS

CA-2021-09-278

ATTENDU la pandémie COVID-19 et les divers arrêtés ministériels émis par le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec concernant les mesures à mettre en place en lien avec cette pandémie ;

ATTENDU les mesures mises en place par la MRC de Papineau en réaction à ladite pandémie, notamment en ce qui a trait aux ressources humaines, aux instances ainsi qu'à la clientèle de la MRC ;

ATTENDU la proposition de mesures déposée par la direction générale dans le cadre de la présente séance en relation avec les orientations prises, notamment par le gouvernement ;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif recommande au Conseil des maires d'adopter la proposition de politique déposée dans le cadre de la présente séance par la direction générale en relation avec le projet pilote proposé lié aux modalités de travail au sein de la MRC;

QUE :
Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil des maires prévue le 20 octobre 2021 pour considération;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution, notamment auprès de l'entité syndicale.

Adoptée.

4.2 Développement du milieu

4.2.1 SIGNATURE D'UNE ENTENTE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPAL EN PATRIMOINE IMMOBILIER VOLET 1A

CA-2021-09-279

ATTENDU la possibilité de conclure une entente triennale de partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC) dans le cadre du volet 1a du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier;

ATTENDU que la signature d'une telle entente permettra au MCC et à la MRC de Papineau de soutenir des interventions entreprises par les propriétaires privés d'immeubles d'intérêt patrimonial qui sont protégés en vertu de la Loi sur patrimoine culturel ou dont l'intérêt patrimonial est reconnu comme supérieur;

ATTENDU que la contribution du MCC peut atteindre soixante-dix pourcent (70%) de l'enveloppe totale consacrée à l'établissement d'un programme d'aide financière à la restauration patrimoniale par la MRC, en raison de son indice de vitalité économique ;

ATTENDU l'impact favorable de la restauration et de la conservation des immeubles d'intérêt patrimonial de propriété privée pour la qualité des milieux de vie et pour l'attractivité touristique du territoire de la MRC ;

ATTENDU que la création d'un programme d'aide financière à la restauration patrimoniale favorisera l'atteinte de plusieurs objectifs de la politique culturelle et du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC;

ATTENDU le grand intérêt manifesté de la part des propriétaires d'immeubles d'intérêt patrimonial pour l'accès à un tel programme d'aide financière sur le territoire de la MRC de Papineau ;

ATTENDU que le Comité consultatif culturel recommande la conclusion d'une première entente triennale visant la création d'un programme d'aide financière à la restauration du patrimoine immobilier de propriété privée doté d'une enveloppe annuelle de cent vingt un mille cent dix dollars (121 110 $), pour laquelle la contribution annuelle du MCC serait de quatre-vingt-quatre mille sept cent soixante-dix-sept dollars (84 777 $) et la contribution annuelle de la MRC serait de trente-six mille trois cent trente-trois dollars (36 333 $) pour l'horizon 2021-2024;

ATTENDU que la contribution financière totale de 109 000 $ de la MRC sur trois ans provient, pour un montant de dix-neuf mille dollars (19 000 $), du transfert du solde de dix-neuf mille dollars (19 000 $) du projet « Conseils d'expert » issu de l'enveloppe de la Politique de soutien aux projets structurants 2017-2018, et, pour un montant de 90 000 $, du FRR volet 2 pour l'horizon 2021-2024;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif recommande au Conseil des maires la conclusion et la signature d'une entente triennale de partenariat avec le ministère de la Culture et des

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

Communications (MCC) dans le cadre du volet 1a du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier pour l'horizon 2021-2024 en fonction des ajouts apportés à la version initiale;

QUE :
La résolution numéro CA-2021-06-194, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 2 juin 2021, soit abrogée;

QUE :
Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 20 octobre prochain;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5. SUJETS DIVERS

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance pour ce point.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS ET PROPOS DES MEMBRES

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance pour ce point.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-2021-09-280

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :
Cette séance soit et est levée.

Adoptée.

Benoit Lauzon Préfet	Roxanne Lauzon Secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Benoit Lauzon, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Benoit Lauzon, Préfet